



Compte-rendu Assemblée générale du 7 septembre 2024

L'AG de la section randonnée pédestre s'est tenue sous la Paillote de l'ASPTT le samedi 7 septembre à 09h30 pour faire le bilan de la saison 2023-2024 et présenter les randonnées prévues pour les prochains mois.

Présidée pour la « dernière fois » par Anne Caubet, la réunion a rassemblé 32 personnes (30 présentes + 2 procurations pour le vote) et s'est prolongée au travers d'un déjeuner convivial préparé par le traiteur Vila de Toulouges.

Les différents points inscrits à l'ordre du jour, adressé aux adhérents avec la convocation, ont été abordés.

1 – Rapport moral et financier

Rapport moral

Anne a accueilli et remercié les participants, et a confirmé ne pas souhaiter renouveler son mandat de responsable de section mais qu'elle continuerait à œuvrer pour animer la section Randonnée pédestre notamment les sorties du jeudi qui lui tiennent à cœur. Elle a souligné la bonne ambiance qui a prévalu tout au long de la saison et a indiqué que certains adhérents « anciens » ne renouvelleraient pas leur inscription pour raisons de santé.

Rapport financier

Les comptes de la section (exercice 2023-2024) ont été rapidement présentés avec un solde positif au 31/08/2024 de 520€, signe de la bonne maîtrise du compte de la section (un tableau synthétique des comptes a été transmis aux membres du bureau, en amont de l'AG).

La gestion reste donc équilibrée permettant ainsi de régler quelques frais imposés (abonnement site en ligne et frais bancaires) et de minimiser la participation financière des adhérents aux événements de convivialité qui rythment la saison.

Une question est posée sur l'établissement d'un budget prévisionnel. Une obligation légale selon certains qui présenterait l'intérêt de faire valoir en amont les besoins de la section. Cette pratique vertueuse a été abandonnée depuis plusieurs années, arguant du fait que l'ASPTT répondait favorablement au fil de l'année aux demandes ponctuelles de la section. Ce point sera débattu lors de la réunion du nouveau bureau début octobre.

Rapport d'activités

S'agissant du programme 2023-2024, sur les 76 sorties programmées, 68 randonnées ont été réalisées (34 le jeudi et 34 le dimanche) rassemblant au total plus de 900 participants (8 sorties annulées principalement pour cause météorologique). La moyenne de participation aux sorties est proche de celle de l'an dernier, avec une participation classiquement plus forte le jeudi que le dimanche.

Au titre des séjours, celui prévu dans les Asturies au mois de juin 2024 a été réalisé. En revanche, celui programmé en Corse a dû être annulé.

Quelques 7072 kms ont été parcourus avec les minibus, minimisant d'autant l'utilisation des véhicules personnels. Pour l'utilisation des minibus, le versement correspondant à l'ASPTT a été de 2057€.

Comme suite à une nouvelle mesure prise par le bureau au printemps 2023, 385€ ont été versés aux organisateurs des randonnées et séjours, au titre de la participation aux frais de reconnaissance des sorties. Cette participation couvre principalement les frais de carburant mais aussi, le cas échéant, les coûts du péage et de l'hébergement. Il est à noter que cette année, ce coût a été contenu du fait de l'absence de sorties longues.

2 - Présentation du programme

La première partie du programme annuel 2024-2025 des randonnées a été transmis par mail aux adhérents pour couvrir les activités jusqu'à la fin de l'année 2024. Ce document prévisionnel ne préjuge pas de la réalité des sorties aux dates prévues.

En termes de programmation, seul le site informatique de la section fait foi. Il est mis à jour très régulièrement pour faire face aux aléas calendaires et tenir compte de la disponibilité des organisateurs.

La première sortie organisée par Anne est prévue le jeudi 12 septembre du côté de Tordères. Mohamed ouvrira la saison des sorties dominicales avec une 3 Chaussures sportive, le dimanche 15 septembre. Compte tenu du temps de trajet, Alain propose d'organiser sur 2 jours (28 et 29 septembre) la sortie prévue à Mantet.

Il est demandé par certains de mettre au programme des sorties de jeudi moins « plates » et des sorties dominicales plus accessibles, notamment en début de saison, quitte à prévoir parfois des sorties 2 et 3 chaussures le dimanche.

L'un des organisateurs souligne la nécessité de programmer les sorties longues en montagne avant l'arrivée du froid et de la neige, donc en fin d'été – début d'automne (septembre octobre) et au printemps. Un équilibre est souhaitable et nécessaire pour faire en sorte de satisfaire l'éventail des aspirations des adhérents au regard de leurs capacités physiques, tout en prenant acte de la disponibilité et des souhaits des organisateurs volontaires. Ce point sera porté à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du bureau.

Chaque adhérent est invité à proposer des sorties correspondant à ses envies, pour le jeudi ou le dimanche. Toutes les propositions seront les bienvenues lors de la prochaine réunion de programmation des randonnées du 1^{er} semestre 2025, prévue en décembre prochain.

NOTA : Pour rappel, les sorties du jeudi sont « limitées » à un dénivelé de 300 m et doivent rester accessibles aux personnes souhaitant bénéficier du cadre « Rando Santé » (encadrement par Anne).

3 - Propositions de séjours

Pour cette nouvelle saison, un appel à projets est lancé. Différentes idées de destination sont émises par les adhérents (Croatie, Maroc, Dolomites, Sierra Nevada). Un vote à main levée (personnes potentiellement intéressées) permet de distinguer le projet Dolomites en Italie (14 votes) et la Sierra Nevada en Espagne (15 votes). Max et Philippe se portent volontaires pour étudier le projet Sierra Nevada et fournir des premiers éléments au bureau.

NOTA : Pour mémoire, conformément au compte rendu de l'AG 2022, les projets de séjour préparés par les équipes projet ont vocation à être présentés en réunion de bureau avant consultation formelle des adhérents.

4 - Dissolution du bureau, constitution du nouveau bureau et désignation du responsable de section

Anne, en tant que responsable de la section déclare la dissolution du bureau et fait appel de candidatures pour rejoindre le bureau. Aucune nouvelle candidature n'est exprimée. Les 9 membres du bureau de l'an dernier¹ se représentant, il est procédé au vote (aucune voix contre, 3 abstentions). Le nouveau bureau répartit, après concertation, les attributions nouvelles ou maintenues :

- Mohamed Mellouk : responsable de section et représentant lors des réunions ASPTT
- Alain Benet : adjoint responsable de section
- Robert Rivière : co-représentant lors des réunions plénières de l'ASPTT
- Christine Saint-Jean : trésorière (maintien à poste)
- Geneviève Samson : suivi km et financier des sorties
- Dominique Zadeh : secrétaire (maintien à poste)

Anne est remerciée pour son action et son implication dans la durée (plus de 10 ans) à la tête de la section Randonnée pédestre. Applaudie par les participants à l'AG, elle continuera à œuvrer au sein du bureau, notamment pour l'organisation des sorties du jeudi.

¹ Membres du bureau : Anne Caubet, Christine Saint-Jean, Dominique Zadeh, Laurence Le Gall, Alain Benet, Mohamed Mellouk, Geneviève Samson, Robert Rivière, Bernard Schuler.

En tant que nouveau responsable de section, Momo indique vouloir faire de son mieux pour faire vivre le groupe et insiste sur le respect de l'autre et de ses différences.

Conformément aux délibérations du bureau, l'organigramme de la section sera mis à jour sur le site informatique.

5 - Renouvellement des inscriptions :

Le renouvellement des inscriptions a été fait sur place. Les inscriptions des adhérents non encore inscrits seront à faire auprès de l'ASPTT. Pensez aux éventuels questionnaires de santé et/ou ordonnances. L'ensemble des documents est en ligne sur le site de la section ou disponible sur place au secrétariat de l'ASPTT.

Le coût annuel de l'inscription 2024-2025 à la section est inchangé à 40€, auquel s'ajoute celui de la License ASPTT Premium de 25€.

Une question a été posée sur l'obligation de souscrire cette assurance Premium pour ceux qui adhéraient à différents clubs. La question avait été posée l'an dernier aux responsables régionaux qui préconisait de souscrire l'Assurance Premium. Il est à noter cependant que le document d'inscription à l'ASPPT permet de renoncer à une partie de cette assurance et d'en assumer les risques et conséquences en cas d'incident ou d'accident.